

(19)



(11)

**EP 3 225 419 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**04.10.2017 Bulletin 2017/40**

(51) Int Cl.:  
**B44D 3/12 (2006.01) B65D 25/32 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **17159860.0**

(22) Date de dépôt: **08.03.2017**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**MA MD**

(71) Demandeur: **Savy, Henri**  
**07000 Privas (FR)**

(72) Inventeur: **CHAIX, Christophe, Julien, Henri**  
**26000 Valence (FR)**

(74) Mandataire: **Cabinet Laurent & Charras**  
**Le Contemporain**  
**50 Chemin de la Bruyère**  
**69574 Dardilly Cedex (FR)**

(30) Priorité: **29.03.2016 FR 1652656**

**(54) SEAU A PEINTURE A STABILITE AMELIOREE**

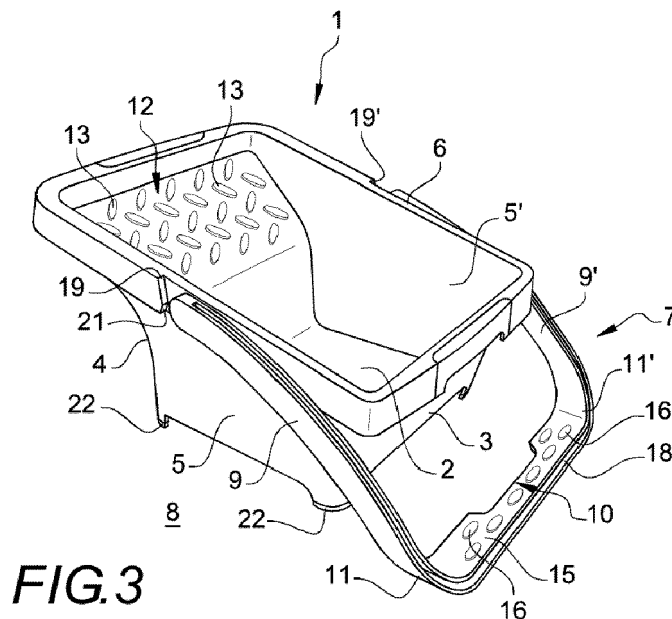
(57) Seau à peinture à stabilité améliorée.

Le seau (1) à peinture comporte une anse (7) présentant deux parties sensiblement verticales (9, 9') reliées entre elles par une partie intermédiaire (10) sensiblement horizontale, les extrémités libres des parties sensiblement verticales (9, 9') de l'anse (7) étant montées pivotantes sur chacun des flancs latéraux (5, 5') du seau (1). L'anse (7) est prévue basculante entre une position basculée vers l'avant et/ou une position bascu-

lée vers l'arrière dans laquelle sa partie intermédiaire (10) se trouve à chaque fois en contact d'appui et de calage avec le sol (8).

Cet appui de partie intermédiaire (10) sur le sol permet de stabiliser le seau, et son maintien au sol peut encore être amélioré par l'appui du pied du peintre lorsqu'il plonge son outil de peinture dans le seau (1).

Cette invention intéresse plus particulièrement les fabricants de seaux à peinture.

**FIG.3**

## Description

### Domaine technique

[0001] La présente invention se rapporte à seau à peinture comportant une rampe d'essorage et une anse basculante pour son transport.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement un seau à peinture dans lequel l'anse basculante sert de moyen de calage pour le seau afin de lui donner une meilleure stabilité, notamment lors de l'essorage d'un outil de peinture sur la rampe d'essorage.

[0003] Un tel seau à peinture est également désigné sous le nom de « camion » par l'homme du métier.

### Etat de la technique

[0004] Il est connu d'utiliser des seaux à peinture, habituellement en matière plastique, dans lequel le peintre verse la peinture qu'il souhaite appliquer sur une surface. Ceci lui permet notamment de transporter la quantité de peinture souhaitée, dans un récipient adapté permettant par exemple d'y plonger un rouleau à peinture.

[0005] Ces seaux à peinture comportent habituellement une anse pour leur transport, anse qui est parfois prévue pour pouvoir être accrochée, par exemple au barreau d'une échelle ou d'un échafaudage.

[0006] Généralement ces seaux à peinture comportent également une rampe d'essorage, soit d'une seule pièce avec le seau, par exemple sous la forme d'une paroi inclinée, soit sous la forme d'une pièce distincte qui est introduite dans le seau. Cette rampe d'essorage sert notamment à essorer les outils de peinture, par exemple les rouleaux, en les appuyant sur la face supérieure de celle-ci.

[0007] Alors que les seaux à peinture sont habituellement prévus pour être stables et ne pas se renverser facilement, cette stabilité n'est pas toujours suffisante, notamment lorsque le peintre appuie fortement son rouleau ou son pinceau sur la rampe d'essorage. Le seau est alors susceptible de basculer du côté de la rampe d'essorage et de se renverser, ce qui peut avoir des conséquences fâcheuses.

[0008] Plus rarement, le seau est susceptible de basculer et de se renverser lorsque le peintre plonge son outil de peinture dans le seau et qu'il l'essore légèrement sur le rebord de celui-ci, sans utiliser la rampe d'essorage.

[0009] De manière générale, le seau est susceptible de basculer et de se renverser de n'importe quel côté ou de se déplacer lorsque le peintre plonge son outil de peinture dans le seau. Ce risque est considérablement accru lorsque l'outil de peinture est monté à l'extrémité d'une perche, dont la longueur décuple l'amplitude des mouvements de l'outil dans le seau.

[0010] Il existe donc un besoin pour améliorer la stabilité et le maintien au sol des seaux de peinture

## Description de l'invention

[0011] L'objet de la présente invention vise par conséquent à pallier les inconvénients de l'art antérieur en proposant un nouveau seau à peinture offrant une stabilité améliorée vis-à-vis de son basculement et un maintien au sol accru.

[0012] Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un seau à peinture présentant une face supérieure ouverte bordée par un rebord, le seau comportant un fond, un flanc avant, un flanc arrière, deux flancs latéraux et une anse présentant deux parties sensiblement verticales reliées entre elles par une partie intermédiaire sensiblement horizontale, les extrémités libres des parties sensiblement verticales de la anse étant montées pivotantes sur chacun des flancs latéraux du seau. Ce seau se caractérise en ce que la anse est prévue pivotante à la fois vers l'avant et vers l'arrière jusqu'à une position stable basculée vers l'avant et une position basculée vers l'arrière dans laquelle sa partie intermédiaire se trouve à chaque fois en contact d'appui et de calage avec le sol.

[0013] L'appui de la partie intermédiaire de la anse contre le sol offre avantageusement une meilleure stabilité pour le seau, dont le maintien au sol peut encore être accru lorsque le peintre appuie avec son pied sur la partie intermédiaire de la anse.

[0014] Selon un exemple de mise en oeuvre de l'invention, la anse est montée à rotation sur les flancs latéraux au niveau du rebord supérieur du seau. Elle est par exemple placée en position sensiblement centrale par rapport à l'axe longitudinal du rebord du seau.

[0015] Selon un autre exemple de mise en oeuvre de l'invention, la partie intermédiaire est sensiblement rectiligne et horizontale ce qui procure une plus grande surface d'appui sur le sol et une meilleure stabilité pour le seau lorsque la anse est en position basculée.

[0016] Selon un autre exemple supplémentaire de mise en oeuvre de l'invention, le seau comporte une rampe d'essorage, soit d'une seule pièce avec le seau sous la forme d'une partie inclinée de son flanc arrière, soit sous la forme d'une pièce distincte qui est introduite dans le seau.

[0017] Selon un exemple de mise en oeuvre de l'invention, la partie intermédiaire de la anse comporte une première surface de calage prévue pour venir en contact avec le sol lorsque la anse est basculée vers l'avant. Cette surface de calage est sensiblement plate, ce qui procure une plus grande surface d'appui sur le sol et une meilleure stabilité pour le seau lorsque la anse est en position basculée. De la sorte, la anse est bloquée fermement dans une position fixe lorsque l'utilisateur appuie avec son pied sur la partie intermédiaire et la plaque sur le sol. Les extrémités de la anse sont ainsi maintenues à une altitude constante ce qui évite le basculement du seau.

[0018] En pratique, la surface de calage peut s'étendre en longueur sur au moins toute la largeur transversale du seau.

**[0019]** Selon un exemple supplémentaire de mise en oeuvre de l'invention, la partie intermédiaire de la anse présente une surface d'appui sur laquelle le peintre peut appuyer avec son pied vers le sol, cette surface d'appui étant située à l'opposé de la première surface de calage. Cette surface d'appui peut présenter des reliefs antidérapants, ce qui évite que le pied du peintre ne glisse sur la anse lorsqu'il appuie sur sa partie intermédiaire.

**[0020]** Selon un exemple de mise en oeuvre de l'invention, la partie intermédiaire de la anse présente une seconde surface de calage, adjacente à la première surface de calage et prévue pour venir en contact avec le sol lorsque la anse est basculée vers l'arrière. Cette seconde surface de calage permet de caler le seau au sol lorsque la anse est basculée dans l'autre sens, et le peintre peut là aussi appuyer avec son pied sur cette seconde surface de calage pour procurer une meilleure stabilité et un meilleur maintien au sol pour le seau.

**[0021]** Selon un autre exemple de mise en oeuvre de l'invention, le rebord du seau présente une première surface de butée venant en appui contre la partie sensiblement verticale de la anse, la rotation du seau étant bloquée vers l'avant par rapport à la anse lorsque la partie sensiblement verticale de la anse est en contact contre ladite première surface de butée. Cette première surface de butée permet avantageusement d'éviter que le seau ne bascule vers l'avant, notamment lorsque le peintre plonge son outil de peinture dans le seau.

**[0022]** De même, selon un exemple supplémentaire de mise en oeuvre de l'invention, le rebord du seau présente une seconde surface de butée venant en appui contre la partie sensiblement verticale de la anse, la rotation du seau étant bloquée vers l'arrière par rapport à la anse lorsque la partie sensiblement verticale de la anse est en contact contre ladite seconde surface de butée. Comme la première surface de de butée, cette seconde surface de butée permet avantageusement d'éviter que le seau ne bascule vers l'arrière.

**[0023]** Selon une variante de mise en oeuvre de l'invention, un jeu est prévu entre le sol et le fond du seau lorsque la anse de celui-ci est en position basculée vers l'avant et/ou en position basculée vers l'arrière, ce jeu se présentant sous la forme d'un espace libre visant à décaler la position du seau vers le haut par rapport au sol lorsque la partie intermédiaire de la anse est en contact avec le sol. Ce jeu permet de compenser d'éventuelles déformations du seau et est rattrapé par la déformation élastique de la anse, notamment lorsque le peintre appuie avec son pied sur la partie intermédiaire de la anse vers le sol.

**[0024]** Selon cette variante de mise en oeuvre de l'invention, le jeu est par exemple compris entre 1 et 10 millimètres, préférentiellement compris entre 3 et 8 millimètres et plus préférentiellement compris entre 5 et 7 millimètres.

## Brève description des dessins

**[0025]** D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective avant d'un seau à peinture selon l'invention dans lequel la anse est basculée en arrière jusqu'à être en appui sur le sol ;
- la figure 2 est une vue en perspective avant d'un seau à peinture selon l'invention dans lequel la anse est en position sensiblement verticale permettant le transport du seau par celle-ci ;
- la figure 3 est une vue en perspective avant d'un seau à peinture selon l'invention dans lequel la anse est basculée en avant jusqu'à être en appui sur le sol ;
- la figure 4 est une vue de profil d'un seau à peinture selon l'invention dans lequel la anse est basculée en arrière jusqu'à être en appui sur le sol ;
- la figure 5 est une vue en coupe du détail encerclé sur la figure 4 ;
- la figure 6 est une vue de profil d'un seau à peinture selon l'invention dans lequel la anse est basculée en avant jusqu'à être en appui sur le sol ; et
- la figure 7 est une vue en coupe du détail encerclé sur la figure 6.

## Mode(s) de réalisation de l'invention

**[0026]** Les éléments structurellement et fonctionnellement identiques présents sur plusieurs figures distinctes, sont affectés d'une même référence numérique ou alphanumérique.

**[0027]** Pour des raisons de facilité, on désignera par face arrière le flanc sensiblement vertical du seau comportant la rampe d'essorage, tandis que la face avant désigne par conséquent le flanc sensiblement vertical à l'opposé de la face arrière.

**[0028]** Le seau (1) à peinture selon l'invention comporte un fond (2) sensiblement horizontal, un flanc avant (3) sensiblement vertical, un flanc arrière (4) sensiblement vertical et deux flancs latéraux (5, 5') sensiblement verticaux. Il présente une face supérieure ouverte, préférentiellement inclinée vers l'avant, et bordée par un rebord (6) habituellement renforcé par un retour.

**[0029]** La face supérieure ouverte est préférentiellement de grandes dimensions. Elle occupe par exemple toute la face supérieure du seau (1) à peinture selon l'invention de sorte de pouvoir remplir et vider facilement ce dernier, et de pouvoir y introduire tous les ustensiles habituels utilisés en peinture, à savoir pinceaux, rouleaux, mélangeurs, etc.

**[0030]** Le seau (1) à peinture selon l'invention comporte également une anse (7) montée à rotation sur les

flancs latéraux (5, 5') du seau (1), de préférence au niveau de son rebord supérieur (6). La anse (7) est prévue basculante entre une position basculée vers l'avant et une position basculée vers l'arrière dans laquelle elle se trouve à chaque fois en contact avec le sol (8).

**[0031]** De manière générale, la anse (7) est préférentiellement unique et permet de soulever le seau (1) à peinture pour le déplacer lorsqu'elle est en position de transport (voir figure 2).

**[0032]** Le fond (2) sensiblement horizontal du seau (1) à peinture procure une bonne stabilité à celui-ci afin d'éviter qu'il ne se renverse accidentellement et que sa face supérieure ouverte reste toujours positionné vers le haut lorsque le seau (1) à peinture est posé au sol.

**[0033]** La anse (7) se particularise principalement en ce que, lorsqu'elle est en position basculée vers l'avant ou vers l'arrière, elle sert à elle seule de support de calage contre le sol pour le seau (1) à peinture (voir figure 1 et 3) afin de procurer une stabilité supplémentaire pour le seau (1). Dans ces positions basculées, la anse (7) permet également d'immobiliser le seau (1) à peinture de manière supplémentaire par appui du pied de l'utilisateur sur celle-ci (voir figure 4 à 7).

**[0034]** La anse (7) présente deux parties sensiblement verticales (9, 9') reliées entre elles par une partie intermédiaire (10) sensiblement rectiligne et horizontale. Chacune des parties sensiblement verticales (9, 9') peut par exemple être reliée à la partie intermédiaire (10) par une partie courbée (11, 11'). Les extrémités libres des parties sensiblement verticales (9, 9') de la anse (7) sont montées pivotantes sur chacun des flancs latéraux (5, 5') du seau (1), par exemple au moyen d'un ergot monté dans un orifice prévu dans les flancs latéraux (5, 5') du seau (1).

**[0035]** La partie intermédiaire (10) sert de poignée de transport pour le seau lorsque la anse (7) est basculée en position sensiblement verticale, dite position de transport. C'est aussi cette partie intermédiaire (10) qui est en contact avec le sol (8) lorsque la anse (7) est basculée vers l'avant, dite position basculée avant, et lorsque la anse (7) est basculée vers l'arrière, dite position basculée arrière.

**[0036]** Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le seau (1) à peinture selon l'invention comporte également une rampe d'essorage (12), soit d'une seule pièce avec le seau (1) sous la forme d'une partie inclinée de son flanc arrière (4) tel que cela est représenté sur les figures, soit sous la forme d'une pièce distincte qui est introduite dans le seau (1).

**[0037]** Dans le cas où la rampe d'essorage (12) est d'une seule pièce avec le seau (1) elle présente des reliefs d'essorage (13) sur sa face supérieure.

**[0038]** Dans le cas où la rampe d'essorage est une pièce distincte du seau (1) elle présente des reliefs d'essorage et/ou des perçages.

**[0039]** La anse (7), notamment dans sa partie intermédiaire (10), présente une section sensiblement parallélépipédique, comportant au moins une première surface

de calage (14), préférentiellement plate et prévue pour venir en contact avec le sol (8) lorsque la anse (7) est basculée, de préférence en position basculée avant.

**[0040]** Lorsqu'elle est en appui sur le sol (8), cette première surface de calage (14) assure un appui supplémentaire pour seau (1) ce qui lui procure une meilleure stabilité. Cette stabilité supplémentaire est d'autant plus grande que la première surface de calage (14) est importante et s'étend en longueur sur au moins toute la largeur transversale du seau (1).

**[0041]** A l'opposé de la première surface de calage (14) la partie intermédiaire (10) de la anse (7) présente une surface d'appui (15) sur laquelle le peintre peut appuyer avec son pied (16) afin d'offrir une parfaite stabilité au saut (1) de peinture lorsqu'il l'utilise, notamment lorsqu'il plonge son outil de peinture dans le seau (1) ou lorsqu'il l'essore contre la rampe d'essorage (12). La surface d'appui (15) peut présenter des reliefs antidérapants (17) pour faciliter l'appui du pied (16) du peintre.

**[0042]** Adjacente à la première surface de calage (14) la partie intermédiaire (10) de la anse (7) présente également une seconde surface de calage (18), prévue pour venir en contact avec le sol (8) lorsque la anse (7) est basculée de l'autre côté du seau, de préférence en position basculée arrière.

**[0043]** Lorsque seconde surface de calage (18) est en contact avec le sol (8) le peintre peut là encore appuyer avec son pied (16) sur celle-ci pour stabiliser le seau (1) et améliorer son maintien au sol.

**[0044]** Le seau (1) selon l'invention peut donc être stabilisé par le positionnement basculé de la anse (7) d'un côté ou de l'autre du seau (1) lorsque sa partie intermédiaire (10) est en contact avec le sol (8). Le maintien au sol du seau (1) peut également être renforcé par un appui du pied (17) du peintre en direction du sol (8) sur la partie intermédiaire (10) de la anse (7). Cet appui du pied (17) peut se faire soit par l'avant, soit par l'arrière par rapport au seau, ce qui permet avantageusement au peintre de stabiliser efficacement son seau (1) qu'il soit lui-même positionné devant ou derrière le seau (1).

**[0045]** Lorsque le seau (5) selon l'invention comporte une rampe d'essorage (12) et que la anse (7) est préférentiellement placée en position sensiblement centrale par rapport à l'axe longitudinal du rebord (6) du seau (1), le poids de la peinture contenue dans le seau (1) fait naturellement basculer ce dernier vers l'avant.

**[0046]** Afin d'éviter que le seau (1) ne bascule vers l'avant lorsqu'il est transporté par la anse (7), le rebord (6) du seau (1) présente une première surface de butée (19, 19') venant en appui contre la face arrière de la partie sensiblement verticale (9, 9') de la anse (7). Cette première surface de butée (19, 19') bloque ainsi la rotation du seau (1) vers l'avant par rapport à la anse (7), ce qui permet d'éviter que le seau (1) ne bascule vers l'avant lorsqu'il est porté par la anse (7).

**[0047]** On notera à ce titre que la anse (7) présente une partie amincie (20), par exemple sous la forme d'une encoche (20'), prévue au milieu de sa partie intermédiaire

(10) afin de faciliter sa prise en main pour le transport du seau (1), notamment lorsque la surface de calage (14) est particulièrement large et ne permet pas de prendre la anse (7) en main de manière satisfaisante.

[0048] Afin d'éviter que le seau (1) ne bascule vers l'arrière lorsque la anse (7) est en position basculée arrière, le rebord (6) du seau (1) présente une seconde surface de butée (21, 21') venant en appui contre la face avant de la partie sensiblement verticale (9, 9') de la anse (7). Cette seconde surface de butée (21, 21') bloque ainsi la rotation du seau (1) vers l'arrière par rapport à la anse (7), ce qui permet d'éviter que le seau (1) ne bascule vers l'arrière lorsque le peintre presse son outil de peinture contre la rampe d'essorage (12).

[0049] Selon une variante de l'invention, un léger jeu (H) est prévu entre le sol (8) et le fond du seau (1) lorsque la anse de celui-ci est en position basculée vers l'avant et/ou en position basculée vers l'arrière.

[0050] Ce jeu (H), se présente sous la forme d'un espace libre visant à décaler la position du seau (1) vers le haut par rapport au sol (8) tandis que la partie intermédiaire (10) de la anse (7) est en contact avec le sol (8).

[0051] Le jeu (H) permet de compenser d'éventuelles déformations du seau (1) et est rattrapé lorsque le peintre appuie avec son pied (16) sur la partie intermédiaire (10) de la anse (7) vers le sol (8). La déformation élastique de la anse (7) lorsque le peintre appuie avec son pied (16) sur la partie intermédiaire (10) permet alors de rattraper ce jeu (H) afin que le seau repose sur le sol (8) par son fond (2) de manière stable.

[0052] Le jeu (H) est de l'ordre de 1 à 10 millimètres, préférentiellement compris entre 3 et 8 millimètres et plus préférentiellement compris entre 5 et 7 millimètres.

[0053] On notera que lorsque la anse (7) est en position basculée avant, le seau n'a pas tendance à basculer naturellement vers l'avant, même lorsque le peintre plonge son outil de peinture dans le seau (1), car le flanc avant (3) du seau (1) est préférentiellement sensiblement vertical et un éventuel appui sur ce flanc avant (3) ne provoque pas le basculement du seau (1) vers l'avant. Son éventuel basculement vers l'arrière, ainsi que tout mouvement de déport éventuel du seau (1) est alors empêché par l'appui du pied (16) du peintre sur la partie intermédiaire (10) de la anse (7).

[0054] De manière générale, la stabilité du seau (1) est également assurée par une forme plate de son fond (2) prévue pour venir en contact avec le sol (8). Cette stabilité peut également être améliorée par des patins antidérapants (22) ou par une surface antidérapante, prévus sous le fond (2) du seau (1).

[0055] Il est évident que la présente description ne se limite pas aux exemples explicitement décrits, mais comprend également d'autres modes de réalisation et/ou de mise en oeuvre. Ainsi, une caractéristique technique décrite peut être remplacée par une caractéristique technique équivalente sans sortir du cadre de la présente invention et une étape décrite de mise en oeuvre du procédé peut être remplacée par une étape équivalente

sans sortir du cadre de l'invention.

## Revendications

1. Seau (1) à peinture présentant une face supérieure ouverte bordée par un rebord (6), le seau (1) comportant un fond (2), un flanc avant (3), un flanc arrière (4), deux flancs latéraux (5, 5') et une anse (7) présentant deux parties sensiblement parallèles aux flancs latéraux (9, 9') reliées entre elles par une partie intermédiaire (10) sensiblement perpendiculaire aux flancs latéraux, les extrémités libres des parties sensiblement verticales (9, 9') de la anse (7) étant montées pivotantes sur chacun des flancs latéraux (5, 5') du seau (1), **caractérisé en ce que** la anse (7) est prévue pivotante à la fois vers l'avant et vers l'arrière, jusqu'à une position stable basculée vers l'avant et une position stable basculée vers l'arrière dans laquelle sa partie intermédiaire (10) se trouve à chaque fois en contact d'appui et de calage avec le sol (8).
2. Seau (1) à peinture selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la anse (7) est montée à rotation sur les flancs latéraux (5, 5') au niveau du rebord supérieur (6) du seau (1).
3. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la anse (7) est placée en position sensiblement centrale par rapport à l'axe longitudinal du rebord (6) du seau (1).
4. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie intermédiaire (10) est sensiblement rectiligne et horizontale.
5. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte une rampe d'essorage (12), soit d'une seule pièce avec le seau (1) sous la forme d'une partie inclinée de son flanc arrière (4), soit sous la forme d'une pièce distincte qui est introduite dans le seau (1).
6. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie intermédiaire (10) de la anse (7) comporte une première surface de calage (14) prévue pour venir en contact avec le sol (8) lorsque la anse (7) est basculée vers l'avant.
7. Seau (1) à peinture selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la surface de calage (14) est sensiblement plate.

8. Seau (1) à peinture selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la surface de calage (14) s'étend en longueur sur au moins toute la largeur transversale du seau (1). 5 3 et 8 millimètres et plus préférentiellement compris entre 5 et 7 millimètres.
9. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, **caractérisé en ce que** la partie intermédiaire (10) de la anse (7) présente une surface d'appui (15) sur laquelle le peintre peut appuyer avec son pied (16) vers le sol (8), cette surface d'appui (15) étant située à l'opposé de la première surface de calage (14). 10
10. Seau (1) à peinture selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la surface d'appui (15) présente des reliefs antidérapants (17). 15
11. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications 6 à 10, **caractérisé en ce que** la partie intermédiaire (10) de la anse (7) présente une seconde surface de calage (18), adjacente à la première surface de calage (14) et prévue pour venir en contact avec le sol (8) lorsque la anse (7) est basculée vers l'arrière. 20 25
12. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le rebord (6) du seau (1) présente une première surface de butée (19, 19') venant en appui contre la partie sensiblement verticale (9, 9') de la anse (7), la rotation du seau (1) étant bloquée vers l'avant par rapport à la anse (7) lorsque la partie sensiblement verticale (9, 9') de la anse (7) est en contact contre ladite première surface de butée (19, 19'). 30 35
13. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le rebord (6) du seau (1) présente une seconde surface de butée (21, 21') venant en appui contre la partie sensiblement verticale (9, 9') de la anse (7), la rotation du seau (1) étant bloquée vers l'arrière par rapport à la anse (7) lorsque la partie sensiblement verticale (9, 9') de la anse (7) est en contact contre ladite seconde surface de butée (21, 21'). 40 45
14. Seau (1) à peinture selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'un** jeu H est prévu entre le sol (8) et le fond du seau (1) lorsque la anse de celui-ci est en position basculée vers l'avant et/ou en position basculée vers l'arrière, ce jeu (H) se présentant sous la forme d'un espace libre visant à décaler la position du seau (1) vers le haut par rapport au sol (8) lorsque la partie intermédiaire (10) de la anse (7) est en contact avec le sol (8). 50 55
15. Seau (1) à peinture selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le jeu (H) est compris entre 1 et 10 millimètres, préférentiellement compris entre

FIG. 1

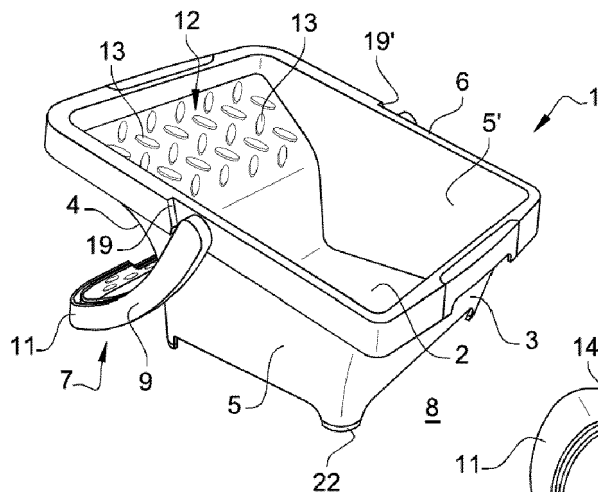


FIG. 2

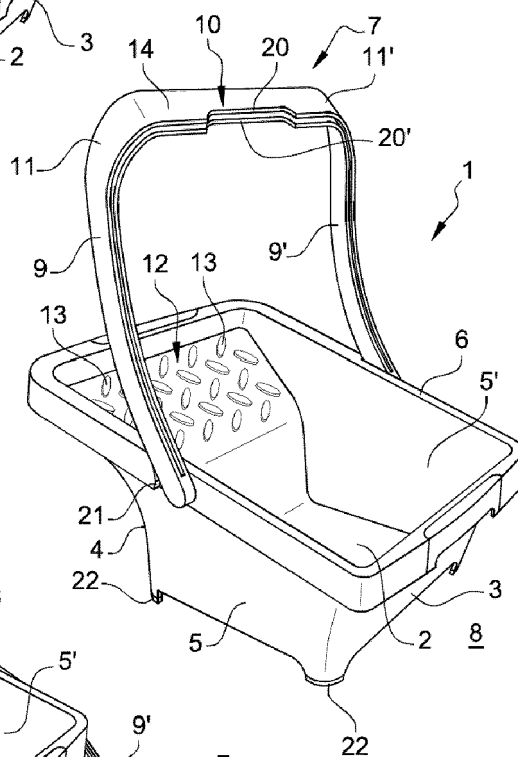
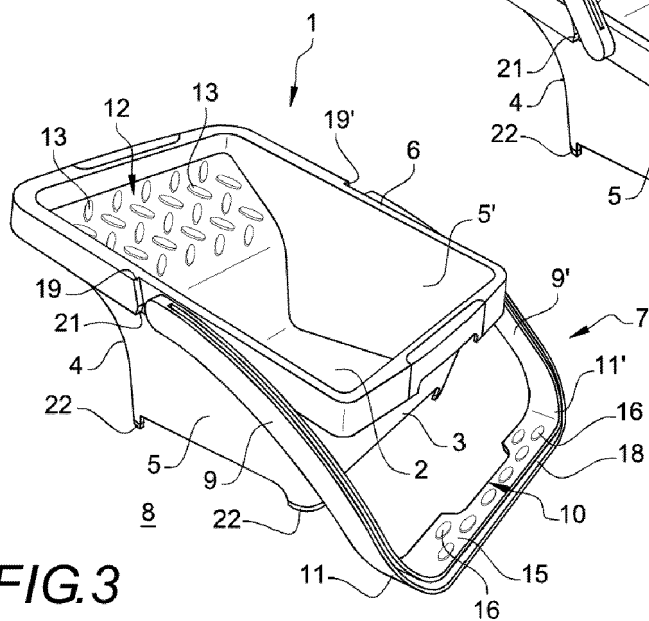
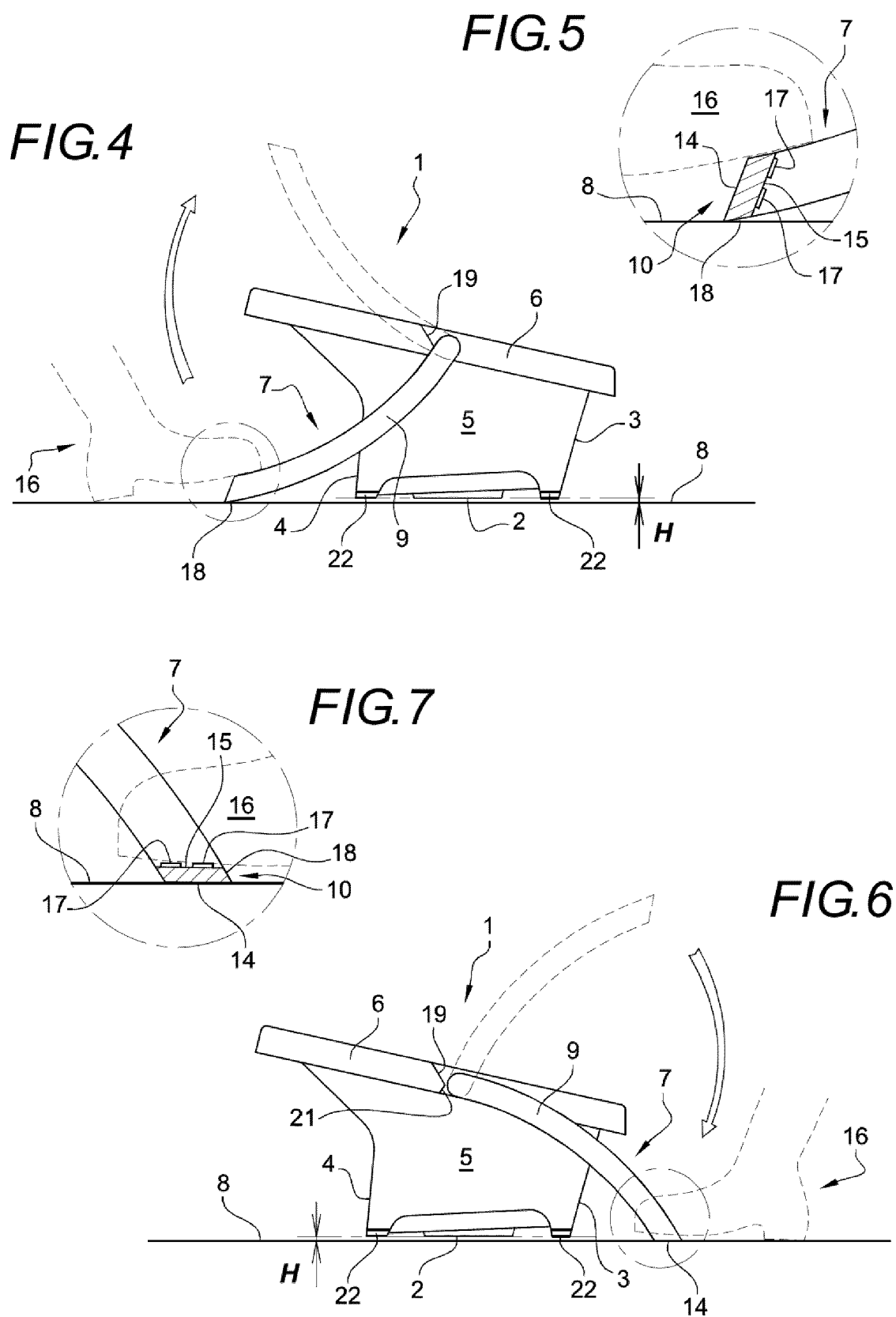


FIG. 3









## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 15 9860

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                 |                                                             |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                                                                                                 | Revendication concernée                                     | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)       |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | GB 715 223 A (FRANK LLOYD HITCHMAN)<br>8 septembre 1954 (1954-09-08)<br><br>* page 1, lignes 31-37, 56-65, 71-84, 95-98; revendication 1; figures 1-3 *                                                         | 1,4,<br>6-10,14,<br>15                                      | INV.<br>B44D3/12<br>B65D25/32        |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | US 2015/053708 A1 (RUHA DAVID J [US] ET AL) 26 février 2015 (2015-02-26)<br>* alinéas [0042] - [0044], [0054]; figure 7 *                                                                                       | 1-10,12<br>11,13-15                                         |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | WO 2007/006156 A1 (INNOVATIVE TECHNOLOGY DEV LTD [CA]; ROSE JOSEPH LORNEY [CA]; GAGNE LAR) 18 janvier 2007 (2007-01-18)<br>* page 18, ligne 26 - page 19, ligne 16 *<br>* page 12, lignes 1-13; figures 10,13 * | 1-15                                                        |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | US 2011/308471 A1 (PUCKETT BETSY P [US] ET AL) 22 décembre 2011 (2011-12-22)<br>* alinéas [0047], [0049]; figures 4C,4D *                                                                                       | 1-15                                                        |                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                 |                                                             | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                 |                                                             | B44D<br>B65D                         |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                 |                                                             |                                      |
| Lieu de la recherche<br><b>Munich</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                 | Date d'achèvement de la recherche<br><b>18 juillet 2017</b> | Examineur<br><b>Cametz, Cécile</b>   |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES<br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire<br>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                                                                                                                                                                                 |                                                             |                                      |

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 15 9860

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-07-2017

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s)                                   | Date de<br>publication                               |
|-------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| GB 715223 A                                     | 08-09-1954             | AUCUN                                                                     |                                                      |
| US 2015053708 A1                                | 26-02-2015             | AUCUN                                                                     |                                                      |
| WO 2007006156 A1                                | 18-01-2007             | CA 2614983 A1<br>US 2009173849 A1<br>US 2013206947 A1<br>WO 2007006156 A1 | 18-01-2007<br>09-07-2009<br>15-08-2013<br>18-01-2007 |
| US 2011308471 A1                                | 22-12-2011             | AUCUN                                                                     |                                                      |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82